

Togo : de la nécessité de la réaffirmation du régime semi-présidentiel



ANALYSE CVU DU
29 OCTOBRE 2011

L'histoire politique du Togo indique que notre pays après l'ère des royaumes avec un régime politique monocéphale, a connu in fine avec les administrations coloniales successives un régime politique quasi bicéphale. Avec l'accession à l'indépendance, c'est dans un contexte politique où prévalait quasiment un régime présidentiel qu'est survenu le meurtre fondateur de la dictature néocolonialiste. Ce type de régime qui a prévalu implicitement jusqu'à la constitution monopartite de 1980 qui va le consacrer, n'a pas permis la promotion de la démocratie participative pour l'émergence d'une véritable culture politique et citoyenne à travers le débat contradictoire. Ce qui a privé le Peuple togolais des armes indispensables pour énucléer la triple crise éthique, identitaire et managériale à laquelle est gravement confronté le Togo afin de le sortir de l'ornière du néocolonialisme.

A la faveur de la Conférence Nationale Souveraine, notre pays opta le 27 septembre 1992 pour un régime dualiste mixte, semi présidentiel qui va générer des crises en raison du refus du Général Eyadema de se prêter au jeu démocratique tel que

défini par la Constitution. C'est cette volonté d'être normatif sans être normé, en disposant véritablement de tous les leviers du pouvoir d'Etat qui a conduit le Général Eyadema par le truchement du RPT à entreprendre la révision constitutionnelle unilatérale du 31 décembre 2002. Dès lors, le régime dualiste mixte, semi présidentiel de la Constitution de 1992 a été galvaudé, et le « checks and balances » ou doctrine du contrôle et contrepoids qui consacre le jeu d'équilibre des pouvoirs (séparation des pouvoirs entre l'exécutif, le législatif et le judiciaire) a été totalement remis en cause. Ce qui a aggravé la triple crise éthique, identitaire et managériale initiale, entraînant une grande désespérance sociale et une impasse politique sans précédent. Cette situation s'est empirée avec le sacre de la contre vérité des urnes au lendemain de la présidentielle du 04 mars 2010, nonobstant l'accord de gouvernement survenu entre le RPT et l'UFC.

C'est donc face à cette impasse politique sans précédent grevée d'une grave crise sociale dans le pays, que sous la double contrainte interne et externe, Faure GNASSINGBE et la Nomenklatura ont finalement accepté d'ouvrir le débat sur l'épineux problème des réformes constitutionnelles, institutionnelles et politiques contenues dans l'APG. [Lire la suite du document en cliquant ici](#)

Dr Edem Atsou KWASI

Coordinateur International provisoire

Sylvestre APEDO

Secrétaire International provisoire